

ARRÊTÉ

Arrêté n° : SL/ST/2024/ 274

Interdiction de stationnement,

Le mercredi 12 Juin 2024,

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison du passage du Jury Villes et villages fleuris, il est nécessaire d'interdire le stationnement, au droit du territoire communal.

ARRÊTONS

Article 1 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant, le mercredi 12 Juin 2024, au droit de :

- l'Allée des souvenirs (devant l'entrée de l'ancien Cimetière)
- 18 Rue Yves Carlier (face à l'entrée du Cimetière)
- Rue de la Montagne Saint-Aignan (entre la Rue de Beauvais et la Rue du Lion)

Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 3 : Les panneaux de stationnement interdit seront mis en place par les services techniques.

Article 4 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
 - Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
 - Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis
- Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation,

30 MAI 2024



Daniel GUEDRAS
4^{ème} Adjoint au Maire